



## **PREAVIS MUNICIPAL 3-2024**

### **Au Conseil communal de Forel (Lavaux)**

**Préavis municipal N° 3-2024 concernant un crédit complémentaire de CHF 213'086.- pour l'assainissement du réseau eau claire au lieu-dit « la Chercotte » suite au préavis N° 6-2023**



Adopté en séance de Municipalité du 26 août 2024.

Municipaux responsables : M. Jean-Marc Genton, 079 704 30 18  
M. André Colomb, 079 519 56 65

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le préavis municipal N° 3-2024 sollicitant l'octroi d'un crédit complémentaire de CHF 213'086.- pour l'assainissement de l'eau claire au lieu-dit « La Chercotte » suite aux travaux du préavis N° 6-2023 concernant l'extension d'eau potable et de défense incendie entre les lieux-dits « La Chesau de et la Diligence ».

## 1. Préambule

A la suite du changement de la conduite d'eau potable sur le Chemin de la Chercotte, nous avons constaté que la conduite d'eau claire se situant sur le tracé était défectueuse. En effet, le tuyau était décalé par rapport à une chambre de réception. Un passage caméra a démontré la vétusté de la conduite, elle était déboîtée à de nombreux endroits et bouchée sur la moitié du tronçon. Des drainages se situant sur le chemin n'étaient pas raccordés correctement.

Sachant que la réfection de la conduite d'eau claire n'était pas prévue dans le préavis N° 6-2023, la Municipalité a demandé un devis pour le changement de cette canalisation qui passe sous le trottoir. A réception du devis, la commission chargée de l'étude du préavis a été convoquée sur place, de même que la Commission des finances et la Présidente du Conseil Communal. Le problème leur a été exposé par le bureau d'ingénieurs-conseils et les Municipaux responsables.

En conclusion, la Municipalité a décidé d'entreprendre ces travaux immédiatement afin de ne pas payer deux fois l'installation de chantier, d'éviter un arrêt de chantier avec un chemin ouvert sur plusieurs mois et des désagréments pour les riverains. Le Conseil communal a été informé oralement de ces travaux lors de la séance du 20 juin 2024.

## 2. Travaux

Le tronçon à remplacer mesure environ 150 m, il était en ciment et a été remplacé par un tuyau en PVC Ø 250.

Dix dépotoirs avec leur grille ont été posés pour la récolte des eaux de ruissellement du chemin.

Le trottoir a été refait à neuf sur l'ensemble du tronçon, avec des bordures type Etat.

Une première couche d'enrobé a été posée sur une épaisseur de 9 cm, une deuxième couche de 3 cm sera posée dans une année.

## 3. Coût

Le montant total des travaux est estimé approximativement à CHF 213'086.- TTC. Le devis a été établi par le bureau d'ingénieurs-conseils qui s'occupe du chantier. Il s'établit de la manière suivante :

1. Travaux de génie civil – Fouilles sur la chaussée	CHF	160'120.00
2. Frais administratifs et techniques	CHF	17'000.00
3. Prestations géométriques	CHF	5'000.00
4. Divers et imprévus, environ 10%	CHF	15'000.00
Montant total HT	CHF	197'120.00
TVA 8,1% et arrondi	CHF	15'966.00
<b>MONTANT TOTAL DU DEVIS TTC :</b>	<b>CHF</b>	<b>213'086.00</b>

#### **4. Financement et évolution du plafond d'endettement**

Ce projet n'était pas prévu dans le plan des investissements de la législature 2021-2026.

Depuis l'introduction des nouvelles normes comptables, des durées d'amortissement déterminées par type d'investissement doivent être appliquées.

Pour ce préavis, cela se résume de la manière suivante, TVA déduite :

- Investissement conduite d'eau claire : CHF 197'120.-, amortissement en 60 ans, soit CHF 3'286.- par année.

Cet investissement sera financé par un emprunt d'au maximum de CHF 190'000.- et le solde par la liquidité courante.

- Coût total des travaux à charge hors TVA : CHF 197'120.-
- Autofinancement : CHF 7'120.-
- Emprunt : CHF 190'000.-

Les intérêts (estimation 2.5%) sur l'emprunt devraient s'élever à CHF 4'750.- la première année.

## 5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE FOREL (LAVAUX)

Vu le préavis municipal N° 3-2024,  
Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,  
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

1. **D'accepter le préavis municipal N° 3-2024 concernant un crédit complémentaire de CHF 213'086.- pour l'assainissement de l'eau claire au lieu-dit « la Chercotte » suite au préavis n° 6-2023**
2. **D'autoriser la Municipalité à financer ces travaux pour un montant de CHF 213'086.- selon le point 4 ci-dessus.**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

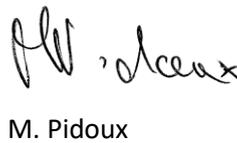
Le Syndic :



B. Perret



La Secrétaire :



M. Pidoux